

VIRUS EBOLA

FICHE D'INFORMATION GENERALE

Les gouvernements et agents de santé dans le monde continuent à prendre des mesures pour combattre et contenir la flambée de maladie à virus Ebola (EDV). A ce jour, le virus Ebola a fait plus de 1.000 victimes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et, dans un monde où les échanges commerciaux et les voyageurs circulent intensivement, le risque d'une extension à d'autres régions est réel. La présente Fiche d'information générale présente quelques éléments clés concernant la maladie, met en évidence les développements les plus récents concernant la flambée épidémique et fournit quelques liens utiles pour de plus amples informations. Les informations reprises dans la présente fiche proviennent de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Éléments clés concernant la maladie à virus Ebola (EVD)

- ***La maladie et les modalités d'infection***

La maladie à virus Ebola (autrefois appelée aussi fièvre hémorragique à virus Ebola) est une maladie grave, souvent mortelle chez l'homme. On enregistre au cours des flambées un taux de létalité pouvant atteindre 90%. Le virus Ebola s'introduit dans la population humaine après un contact étroit avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux infectés. En Afrique, l'infection a été constatée après la manipulation de chimpanzés, de gorilles, de chauves-souris frugivores, de singes, d'antilopes des bois et de porcs-épics retrouvés malades ou morts dans la forêt tropicale.

Le virus Ebola se propage ensuite dans les communautés par transmission interhumaine, à la suite de contacts directs (peau lésée ou muqueuses) avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques de personnes infectées, ou de contacts indirects par l'intermédiaire d'environnements contaminés par ce type de liquides. Les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille peuvent également jouer un rôle dans la transmission du virus Ebola. Le sperme peut continuer de transmettre le virus jusqu'à sept semaines après la guérison clinique.

Des agents de santé se sont souvent infectés en traitant des cas suspects ou confirmés de maladie à virus Ebola. Cela s'est produit lors de contacts étroits avec les patients, lorsque les précautions anti-infectieuses n'ont pas été strictement appliquées.

- ***Symptômes de la maladie chez les personnes infectées***

La maladie à virus Ebola est une virose aiguë sévère qui se caractérise par une apparition brutale de fièvre, une faiblesse intense, des myalgies, des céphalées et une irritation de la gorge. Ces symptômes sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'une éruption cutanée, d'une insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes. La durée d'incubation, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'infection par le virus et l'apparition des premiers symptômes, varie de 2 à 21 jours.

- ***Traitement***

Il n'existe pas de vaccin homologué contre la maladie à virus Ebola. Plusieurs vaccins en sont au stade des essais, mais aucun n'est disponible pour un usage clinique. Les cas graves doivent être placés en unité de soins intensifs. Les patients sont souvent déshydratés et ont besoin d'une réhydratation par voie orale au moyen de solutions d'électrolytes ou par voie

intraveineuse. Il n'existe pas de traitement spécifique. De nouveaux traitements médicamenteux sont en cours d'évaluation.

- **Prévention et contrôle**

En l'absence de traitement efficace et de vaccin pour l'homme, la sensibilisation aux facteurs de risque et la connaissance des mesures de protection à prendre à titre individuel sont le seul moyen de réduire l'infection et la mortalité chez l'être humain.

En Afrique, lors des flambées de maladie à virus Ebola, les messages éducatifs de santé publique visant la réduction du risque seront axés sur les points suivants :

- réduction du risque de transmission entre les animaux sauvages et l'homme par contact avec des animaux infectés. Il faut manipuler les animaux avec des gants et porter des vêtements protecteurs adaptés. Les produits (sang et viande) doivent être cuits soigneusement avant d'être consommés.
- réduction du risque de transmission interhumaine dans la communauté provenant de contacts directs ou rapprochés avec des sujets infectés, notamment avec leurs liquides biologiques. Il faut éviter tout contact rapproché avec des patients infectés par le virus Ebola. Il faut porter des gants et un équipement de protection individuel adapté lorsqu'on soigne des patients à domicile. Il est indispensable de se laver régulièrement les mains après avoir rendu visite à des patients malades à l'hôpital ou après les avoir soignés à domicile.
- les communautés touchées par le virus Ebola doivent informer la population de la nature de la maladie et des mesures prises pour endiguer la flambée, y compris lors des rites funéraires. Les personnes mortes de cette infection doivent être enterrées rapidement et sans prendre de risque.

- **Contrôle de l'infection**

La transmission interhumaine du virus Ebola est avant tout liée au contact direct ou indirect avec du sang et des liquides biologiques. Il n'est pas toujours possible d'identifier rapidement les patients présentant une maladie à virus Ebola car les symptômes initiaux peuvent manquer de spécificité. Pour cette raison, il est important que les agents de santé appliquent les précautions d'usage dans toute pratique professionnelle et à tout moment. Ces précautions comportent l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, le port d'un équipement de protection individuel (selon le risque d'éclaboussures ou d'autres contacts avec des matières infectées), etc.

En plus des précautions d'usage, il importe d'éviter toute exposition avec le sang ou les liquides biologiques du patient et tout contact direct non protégé avec l'environnement susceptible d'être contaminé. Lors des contacts proches avec des patients susceptibles d'avoir une maladie à virus Ebola, il convient de porter une protection faciale (écran facial, ou masque chirurgical et lunettes de protection), une blouse propre, non stérile à manches longues, et des gants (stériles pour certains actes médicaux).

Développements récents

- **L'OMS coordonne la riposte mondiale**

L'OMS coordonne la riposte mondiale à la flambée de maladie à virus Ebola et assure la surveillance de la menace qui y est associée. Le Comité d'urgence de l'OMS sur l'Ebola, créé en vertu du Règlement sanitaire international (2005), a tenu sa première réunion les 6 et 7 août

2014. Après avoir examiné les informations disponibles concernant la flambée, le Comité a rendu l'avis suivant :

- la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest constitue un «événement extraordinaire» et un risque pour la santé publique dans d'autres États;
- les conséquences possibles d'une poursuite de la propagation internationale sont particulièrement graves compte tenu de la virulence de ce virus, de l'intensité de la transmission au niveau communautaire et à celui des établissements de santé, ainsi que de la faiblesse des systèmes de santé dans les pays actuellement touchés et ceux les plus exposés au risque;
- une action internationale coordonnée est jugée essentielle pour renverser la tendance et mettre un terme à la propagation internationale du virus Ebola.

Le Comité a reconnu à l'unanimité que les conditions d'une urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC)¹ sont réunies. La flambée actuelle d'Ebola a démarré en Guinée en décembre 2013. La transmission s'étend désormais à la Guinée, au Libéria, au Nigéria et à la Sierra Leone. Au 4 août 2014, ces pays avaient notifié 1.711 cas (1.070 confirmés, 436 probables, 205 suspects) et 932 décès. C'est actuellement la flambée de maladie à virus Ebola la plus importante jamais enregistrée. Face à celle-ci, un certain nombre de pays exempts ont émis des avis ou des recommandations à l'intention des voyageurs.

Pour de plus amples informations

- **OMS**

Les sites Web consacrés à la maladie à virus Ebola de l'Organisation mondiale de la Santé (<http://www.who.int/csr/disease/ebola/fr/>),

Questions-réponses concernant la maladie à virus Ebola, OMS, 8 août 2014 (<http://www.who.int/csr/disease/ebola/faq-ebola/fr/>)

Mises à jour sur la maladie à virus Ebola : Bulletins d'information sur les flambées épidémiques (DON) du Département Alerte et action au niveau mondial (GAR) (<http://www.who.int/csr/don/fr/>)

¹ L'expression "urgence de santé publique de portée internationale" (PHEIC) est définie dans le Règlement sanitaire international comme étant un "événement extraordinaire dont il est déterminé, comme prévu dans le présent Règlement, qu'il constitue un risque pour la santé publique dans d'autres Etats en raison du risque de propagation internationale de maladies et qu'il peut requérir une action internationale coordonnée". Cette définition implique qu'il s'agit d'une situation : i) grave, soudaine, inhabituelle ou inattendue, ii) qui entraîne des répercussions sur la santé publique au-delà des frontières nationales de l'Etat affecté et iii) qui peut requérir une action internationale immédiate.